



Nous avons droit à nos deux parents

SOS PAPA



Délégation Loiret

Orléans, le 7 juin 2012

Et l'égalité parentale ?

Qu'en pensent nos futurs députés ?

Actuellement, lors d'un divorce ou d'une séparation, de plus en plus de pères veulent s'engager activement dans l'éducation de leurs enfants, à la même hauteur que la mère. Or les décisions de justice donnent souvent un droit de visite très réduit pour le père et, si un des parents ne veut pas de la garde alternée, prime lui est donnée, peu importe les moyens employés pour faire échouer cette parité. La justice des affaires familiales est engorgée par la multiplication des procédures et forcément des décisions hasardeuses et inadaptées en découlent, les conflits ne s'apaisent pas, tout cela coûte très cher à la société et surtout l'enfant est toujours à la merci du parent qui veut régler ses comptes ou le garder pour lui. Face à cette évolution sociale, il devient urgent de faire évoluer le cadre législatif.

Aujourd'hui

80% des pères assistent à l'accouchement

70% des pères prennent leur congé de paternité

Après une séparation

moins de 15% des papas bénéficient d'une résidence alternée pour leurs enfants.

La situation familiale en France est encore aujourd'hui une société où le rôle du père est réduit à un rôle secondaire, sauf si la médiation préalable et la résidence alternée deviennent les solutions par défaut en cas de séparation.

Malheureusement, les débats médiatiques sont focalisés sur « pour ou contre la résidence alternée », avec moult témoignages. La plupart du temps, les opposants farouches à la résidence alternée ne la considèrent que pour les enfants en bas âges et rien n'est dit pour les enfants plus grands, pour les adolescents.

Pourquoi tant d'acrimonie ? A-t-on peur que les papas s'investissent dans l'éducation de leurs enfants après une séparation ? Cette volonté est acceptée par la société à défaut de l'être par la justice ? Craint-on l'Europe où dans de plus en plus de pays, la loi autorise le père à être présent auprès de ses enfants après une séparation ? Quand le combat devient d'arrière-garde, la violence des propos est encore plus manifeste.

Etrangement, les adversaires de la résidence alternée ne disent rien sur l'absence de l'autre parent en cas de séparation, l'absent étant le plus souvent le père suivant la pratique judiciaire française. Un enfant peut-il se construire sans ses deux parents ? Il y a pourtant consensus pour dire qu'un enfant a besoin de ses deux parents et que cet enfant ne doit pas être enfermé dans une relation unique avec un adulte. L'ensemble des études relatives à la bienveillance des enfants met en avant l'importance de l'investissement paternel tant sur l'équilibre des enfants que sur leur réussite scolaire et leur bonne intégration au sein de la société.

Ce n'est pas en refusant la résidence alternée qu'on résoudra les problèmes. Il ne s'agit pas d'imposer la résidence alternée de force mais de rétablir une équité entre les deux parents. Il faut que la charge de la preuve soit inversée, à charge pour le parent qui ne souhaite la résidence alternée, d'en démontrer le danger, toujours dans le plus grand intérêt de l'enfant.

Association Familiale SOS PAPA

SOS Papa Loiret

Maison des Associations - 46 ter rue Sainte Catherine - 45000 ORLEANS

Permanences les 1er et 3e lundis du mois de 19h à 21h

mail : sospapa.loiret@gmail.com - blog : sos-papa-loiret.over-blog.com

Membre de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales), Association d'aide aux victimes.

Siège : 84 bd Garibaldi 75015 PARIS



Nous avons droit à nos deux parents

SOS PAPA



Confier systématiquement l'enfant à la mère ne règle rien, surtout qu'aujourd'hui et à juste titre, les femmes veulent être traitées à la même hauteur que les hommes dans leur vie professionnelle ou sociale. Avec la multiplication des divorces et des séparations, pourquoi s'obstiner à entretenir des ghettos de familles « monoparentales » avec la mère pour le quotidien et les devoirs, le père pour les loisirs et les cadeaux ? Un couple sur deux se sépare et 85% des familles monoparentales sont avec la mère.

C'est quand il y a conflit entre les parents qu'il faut trouver des moyens de médiation pour favoriser l'intérêt de l'enfant et non entretenir le conflit des adultes. Aujourd'hui s'il y a désaccord, la résidence alternée est sauf exception refusée, la résidence de l'enfant est alors accordée à la mère alors que le père doit se contenter d'un maigre droit de visite et d'hébergement limité à quelques jours par mois. Il suffit de fabriquer du conflit pour avoir gain de cause et faire refuser par la justice une résidence alternée qui peut forcer les adultes à s'entendre. Il suffit d'accumuler les enregistrements téléphoniques, les copies de mails, les témoignages mêmes faux – la justice n'aura pas le temps de se retourner.

Au final c'est toujours : « les mamans au fourneau, les papas à la pension alimentaire. » Nous nous insurgons contre cette image sexiste.

- Il faut changer la loi actuelle qui défavorise les papas et pénalise les enfants – mais aussi les mamans se retrouvant seules et souvent obligées d'abandonner leurs espérances professionnelles
- Il faut adapter le droit actuel à l'état actuel de la société qui voit les deux parents travailler et partager les tâches familiales et des papas qui s'impliquent auprès de leurs enfants.
- Il faut arrêter la prime au conflit pour favoriser la médiation et le respect des intérêts de tous.

En Belgique, en Italie, aux Pays-Bas, comme dans d'autres pays européens, la médiation obligatoire et la garde alternée par défaut s'imposent. En France, la situation se dégrade. En Belgique, comme dans d'autres pays européens, le droit des papas et l'intérêt des enfants avancent. En France, la situation devient catastrophique.

Et si la résidence alternée n'est pas souhaitable ou possible, que propose-t-on au papa hormis de se cantonner à être un papa loisirs et un papa chéquier ? Quand la résidence alternée n'est pas acceptée, le papa doit le plus souvent se satisfaire de voir ses enfants quatre jours par mois. Est-ce vraiment à l'intérêt des enfants ?

Est-ce ainsi qu'on favorise l'égalité entre les papas et les mamans, les hommes et les femmes ?

L'association SOS PAPA, composée d'hommes et de femmes, veut que l'égalité en matière de parentalité soit indissociable de l'égalité professionnelle ou citoyenne.

À Orléans, des permanences ont lieu deux fois par mois, moments d'écoute, de solidarité et de conseils pour les papas mais aussi les parents et familles qui veulent que leurs enfants puissent avoir droit à leurs deux parents. Ils peuvent ainsi bénéficier de l'expérience des autres papas présents, ainsi que du réseau national de SOS PAPA, fort de ses 42 délégations.

Le vrai débat est comment faire pour que les enfants aient réellement droit à leurs deux parents !

Association Familiale SOS PAPA

SOS Papa Loiret

Maison des Associations - 46 ter rue Sainte Catherine - 45000 ORLEANS

Permanences les 1er et 3e lundis du mois de 19h à 21h

mail : sospapa.loiret@gmail.com - blog : sos-papa-loiret.over-blog.com

Membre de l'[UNAF](#) (Union Nationale des Associations Familiales), Association d'aide aux victimes.

Siège : 84 bd Garibaldi 75015 PARIS